



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein

Numéro 54 - Février 2013

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Mise en page : Corinne WEIGERDING
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008

PARCELLES

Depuis les années 60, au lieu-dit "Pâtis des îles", 140 personnes louent à la commune, annuellement, des terrains sur lesquels sont édifiées des constructions diverses de loisir. Cette zone est répertoriée comme inondable dans le Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI) adopté par le préfet de Meurthe et Moselle depuis 2001. Le montant de ces locations qui est révisé tous les ans selon l'index de la construction, rapporte environ 50 000 euros à la commune.

L'usine de potabilisation qui permet d'alimenter une bonne partie de la CCMM (Communauté de Communes Moselle et Madon) est située juste en aval de ces habitations de loisir. Cette usine qui a 50 ans doit être rénovée pour correspondre aux normes actuelles. Un périmètre de protection concerne tout un secteur qui englobe les abords du grand étang et donc lesdites parcelles.

La commune, en collaboration avec la CCMM va réaliser cette année l'assainissement du secteur des salles des fêtes et de la base nautique, mais ne peut pas réaliser celui des parcelles, car il est classé en zone inondable. La convention que signent annuellement les locataires des parcelles précise que :

Aucune indemnité ne pourra être revendiquée par le locataire au cas où, pour des raisons majeures, la parcelle louée deviendrait nécessaire à des travaux d'intérêt publics, nécessiterait une évacuation dictée par des raisons de sécurité, ou sur dispositions préfectorales.

Fort de ces renseignements, la municipalité a organisé deux réunions, qui ont connu une forte participation et qui se sont déroulées dans un climat d'écoute et d'échanges constructifs, le 6 juin 2012 et le 16 janvier dernier pour :

- prévenir les locataires,
- envisager les différents scénarios possibles,
- trouver des solutions alternatives possibles.

La presse écrite et audiovisuelle s'en étant fait écho, une réunion, à l'initiative de la préfecture, va bientôt avoir lieu avec toutes les parties prenantes du dossier.

A suivre ...

Sommaire

EN DIRECT DE LA MAIRIE	
Neige et verglas	2
Bac à sel de déneigement	2
Formation Utilisation défibrillateur	2
Arrêté municipal	3
Cabine d'ophtalmologiste	4
Développement durable	4
Animation Ados	4
Animation Ados	5
ASSOCIATIONS	
Génération Messinoises	6
Franças FJPE	6
CCMM	
Passport Internet et Multimédia	6

En direct de la Mairie...



NEIGE ET VERGLAS



Durant la période hivernale, les services techniques assurent une astreinte 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. De jour comme de nuit, sur appel du maire, à la moindre alerte, ils sillonnent les rues de la commune pour les rendre praticables. Toutefois, il faut plus de 2 heures pour dégager l'ensemble de la commune en raison de son étalement.

Si la neige tombe dans la nuit ou après 9 h du matin, le déneigement sera efficace et facilité par l'absence de circulation. Mais ce qu'ils redoutent le plus, c'est la neige qui tombe vers 6 heures du matin : le déneigement ne peut être complet avant que les habitants empruntent les rues et de ce fait, les glissades sont inéluctables et parfois gênent le service.

Aussi soyez compréhensifs et ne prenez pas de risque inutile en vous disant qu'ailleurs les routes sont également glissantes et que tout le monde sera en retard durant la journée.

Merci également d'éviter d'encombrer le secteur de l'école tant que la rue d'accès n'est pas dégagée; laissez votre voiture sur une partie plate et terminez le trajet à pied ou mieux encore venez, si la distance vous le permet, sans prendre votre véhicule.

Pour terminer, penser à stationner correctement votre voiture afin de laisser le passage libre pour le camion de déneigement principalement dans les rues étroites de la commune ; une glissade, même avec un véhicule équipé, est toujours possible.



BACS À SEL DE DÉNEIGEMENT

Il est rappelé que le sel, mis à disposition dans les bacs jaunes, à certains endroits du village, est exclusivement réservé au salage collectif public et non privé et personnel ...

Il est choquant de voir certaines personnes venir, même en voiture, charger des seaux, vider complètement les bacs et repartir ! La comparaison n'est peut-être pas très heureuse mais ces personnes agissent comme celles qui laissent leurs chiens faire leurs besoins sur les trottoirs, devant des portes d'entrée ou de garage sans se préoccuper le moins du monde de la collectivité !

FORMATION : UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR



Dans une édition précédente, il a été annoncé que la commune a reçu, à titre gracieux, un défibrillateur. Afin de sensibiliser un certain nombre de Messinois à l'utilisation de ce défibrillateur.

De ce fait, la mairie se propose d'organiser un stage de formation quant à l'emploi de cet outil qui peut sauver des vies. Suite à notre 1^{er} appel, 4 personnes sont déjà inscrites. Il faudrait 10 à 12 personnes pour constituer un groupe.

Le stage aurait sûrement lieu un samedi, date à définir.

N'hésitez pas à vous inscrire à l'accueil de la mairie : 03 83 47 22 21.

Attention : Inscrivez-vous uniquement si vous êtes sûr de participer à cette formation (lors d'un stage précédent de secourisme, des inscrits ne sont pas venus et ont ainsi pris la place de personnes qui auraient voulu y assister).

ARRETE

Arrêté municipal permanent portant sur la propreté de la ville

Le Maire de Messein,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de sa Santé Publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et L.1422-1,

Vu le Code Pénal et notamment les articles R.610-5,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller au maintien de la propreté de la ville,

Article 1 : entretien des trottoirs et caniveaux

Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté sur toute leur largeur, au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques est strictement interdit.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts.

Article 2 : entretien des plantations

Les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant, au droit de la limite de propriété. A défaut, cette opération peut être exécutée d'office par les services municipaux et aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Conformément aux dispositions de l'article 1, les feuilles provenant d'une propriété privée, tombées sur le domaine public, doivent être ramassées par le propriétaire ou son représentant.

Article 3 : neige et verglas

En cas de neige ou de gel, les riverains doivent dégager un passage permettant la circulation des piétons, au droit de leur façade.

Article 4 : animaux

Sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces verts), les possesseurs d'animaux doivent tenir leurs animaux en laisse et immédiatement ramasser leurs déjections.

Article 5 : chantiers

Les entrepreneurs de travaux exécutés sur l'espace public ou dans les propriétés qui l'avoisinent, doivent tenir la voie publique en état de propreté aux abords de leurs chantiers ou ateliers et sur les points ayant été salis, par suite de leurs travaux.

Article 6 : exécution

Monsieur le chef de Brigade de gendarmerie de Neuves Maisons est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Messein, le 24 janvier 2013

Le Maire, Daniel LAGRANGE

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Nous souhaitons la bienvenue au Docteur POIRSON qui a ouvert, fin janvier, un nouveau cabinet d'ophtalmologie au 2 rue Préfet Érignac, zone du Breuil à Messein : 03.83.31.75.45.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vous pouvez déposer en mairie vos sacs de bouchons en plastique, les cartouches d'encre pour imprimantes, les piles et les téléphones portables dont vous n'avez plus aucun usage. Ces objets seront recyclés ...

PROGRAMME DES VACANCES DE FEVRIER 2013 ADOS EN RESEAU EN PARTENARIAT AVEC LA CCMM POUR LES 11 - 18 ANS

Semaine du 25 février au 1er mars :

Lundi 25 février après-midi : Tournoi de futsal au gymnase Callot de Neuves Maisons, se munir de baskets propres obligatoires et tenue de sport adaptée (14h-18h)

Ou préparation la soirée Ados en Réseau du 1^{er} mars

Mardi 26 février matin : Chantier Restos du Cœur et chantier peinture à Xeulley Intervention Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Adictologie : préparation de cocktails sans alcool.

Après-midi : Initiation Escrime Venez découvrir l'art de toucher son adversaire à la pointe de son épée (9h30-18h) Gymnase callot

Mercredi 27 février : Stage d'initiation danse Hip Hop d'un jour complet avec la compagnie Streetharmony + vidéos à thème choisies (9h30 - 17h30)

Jeudi 28 février matin : Projet film suédois* et Projet Vidéo-clip*

Après-midi : bowling au Kinépolis

Vendredi 1er mars matin : *Projet film suédois* ou projet vidéo-clip** dans la mine du Val de fer de Neuves-Maisons

Après- midi: Cinéma UGC à Ludres -2 films au choix

Soirée Ados en Réseau (réservée aux ados : 15 - 20 ans) 20h00 - 00h00

Thème à définir par les ados :

**Projet film suédois : réalisation de «remakes » de films cultes avec les plus petits moyens possibles - Diffusion à La Filoche le 7 juin 2013*

** Projet vidéo-clip (avec le Théâtre de Cristal) : réalisation d'une bande son pour un mini clip qui sera filmé par les jeunes à la mine du Val de fer et diffusé avant la pièce de théâtre Le temps des c'risés du 17 mai 2013.*

**Attention : les jeunes présents le 28 février sur les projets vidéos devront également s'inscrire le 1er mars*



**PROGRAMME DES VACANCES DE FEVRIER 2013
ADOS EN RESEAU EN PARTENARIAT AVEC LA CCMM
POUR LES 11 - 18 ANS**

Semaine du 4 au 8 Mars

Lundi 4 mars après-midi : Handball au gymnase Callot de Neuves-Maisons, baskets propres obligatoires et tenue de sport adaptée (14h-18h)

Mardi 5 mars matin : Chantier Restos du Cœur et chantier peinture à Xeulley ou nettoyage d'un minibus

Après-midi: Initiation Waterpolo : piscine de Neuves-Maisons (15h-17h)
Slip de bain et bonnet obligatoires

Mercredi 6 mars après-midi : Randonnée dans les bois de Chavigny sous forme de course d'orientation avec Jean-Yves éducateur sportif (13h30-17h30).

Jeudi 7 mars matin : regroupement des jeunes ayant participé au projet Besoin d'air 2012 : réalisation de la vidéo du slam et des percussions présentés lors du spectacle d'octobre 2012

Après midi : diaporama + vidéo besoin d'Air 2012 avec goûter oriental (14h-18h)

Vendredi 8 mars après-midi : sortie culturelle à Nancy (A déterminer)

Cette activité est conditionnée à ta participation à un chantier que si déroulera le matin même entre 9h et 12h. Ce chantier consiste à réaliser des petits travaux d'intérêt collectif encadrés par les animateurs. Prévoir un repas tiré du sac pour manger tous ensemble à midi.

Renseignements et inscriptions :

Fanny, Saïd et Thomas, les animateurs ados

Tél : 06.14.10.40.17 ou 06.20.10.51.96

Mail : ados@cc-mosellemadon.fr

Facebook : Fanny Thomas Saïd anim'ados





Du côté des associations..

GÉNÉRATIONS MESSINOISES - CONCERT

Le Club Générations Messinoises vous invite au concert de l'ensemble vocal "Battements de Chœur" qui se produira :

**Salle de l'Acquêt d'eau
Dimanche 10 mars 2013
A partir de 15 heures**

Le récital composé de belles chansons françaises et de succès du passé saura, nous n'en doutons pas, tisser un lien très chaleureux entre les choristes et le public.

Entrée libre.



FRANCAS-FJEP MESSEIN



Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances d'HIVER :

**Du lundi 25 février au vendredi 8 mars 2013
Au Foyer Mille-Club**

Thème de ces vacances : **Autour des 5 sens.**

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h00.

Pour une bonne organisation, merci d'inscrire vos enfants à l'avance.

Renseignements au : 03.83.47.18.68. ou sur place les mardis et mercredis.

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service d'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Association locale FRANCAS-FJEP MESSEIN
18, allée des Nautoniers - 54850 MESSEIN
Tél. : 03.83.47.18.68.

Mail : francasmessein@orange.fr

LA CCMM...



PASSEPORT INTERNET ET MULTIMEDIA

Inscrivez-vous à notre cycle d'initiation P.I.M. !

22h de formation pour apprendre à mieux utiliser l'outil informatique :

Surf sur internet, recherches, traitement de texte, retouche photo ...

Plongez dans le grand bain numérique !

Attention, places limitées

11 séances de 2h - A partir du 12 février 2013 à l'espace clic de Maizières

Tarif : 15 € - Renseignements et réservation au 03 83 52 06 67

